

## **Comité Technique Ministériel du 3 avril 2017**

### ***Déclaration liminaire***

Madame la Présidente,

Il aura fallu attendre 18 mois pour évoquer dans cette instance PPCR qui concerne, excusez du peu, le déroulement de carrière des agents des directions gérés par notre ministère.

Voilà la dérive à laquelle aboutit la nouvelle DRH de l'État et la gestion interministérielle des corps. Ce sont dans les cabinets opaques de la Fonction Publique, que sont échafaudées les carrières des plus de cinq millions de fonctionnaires.

Bel exemple de centralisme administratif !

Est-ce surprenant sur un dossier parti sur de bien mauvaises bases ?

Faut-il rappeler que PPCR est ce que la Loi Travail a été pour le secteur privé, à savoir un diktat gouvernemental, certains diront le 49-3 de la Fonction Publique ?

Notre fédération devrait être « amusée » de constater que tout ce qui fonde la loi sur la représentativité syndicale, montée à l'unisson entre un gouvernement et certains syndicats s'écroule au premier obstacle.

Tel n'est pas notre cas, car à la différence du Premier Ministre de l'époque qui a fait ce choix, notre fédération est respectueuse des Lois de la République et quand elles nous déplaisent, nous essayons de les faire amender par tous les moyens légaux possibles.

Aucune réunion, aucun groupe de travail du CTM n'aura permis d'échanger sur l'évolution des grilles de carrière des agents de catégorie C et B, ainsi que sur les textes de catégorie A interministériels. Pour les textes présentés ce jour pour avis, les représentants des personnels dans les Comités Techniques de Réseau ont été pour la plupart écartés de tout débat.

Mieux encore, la DGCCRF et le SCL, pour des raisons obscures, et certainement pas dans l'intérêt des agents, se sont refusées à présenter leurs projets à ce CTM, reléguant l'examen à plusieurs mois. Sans oublier certains corps atypiques, dont il semblerait que la Fonction Publique et Bercy se renvoient l'examen tel que les grilles indiciaires atypiques des agents principaux des services techniques et des chefs de service intérieur.

Après la belle présentation du carrosse PPCR, les agents sont en train de déchanter. Une réforme qui arrive par une construction manichéenne à faire croire à des progressions de carrière conséquentes et qui se transforme lors de sa mise en œuvre en des pertes nettes de traitement, comme ont pu le constater certains agents de catégorie B dès l'an passé. Avouons qu'il y a de quoi décontenancer plus d'un agent !

Il ne faut pas lire PPCR juste sur l'écume de quelques transformations de primes en points d'indice, mais bien sur l'ensemble du projet, étalé sur quatre ans, avec sa partie RH, qui est une remise en cause de la gestion des ressources humaines dans les directions.

Par exemple, depuis cette année les agents de catégorie B, avant les C et les A l'an prochain, ne bénéficient plus de réductions d'ancienneté. Leur travail est apprécié sur la seule base de la phraséologie de leurs chefs de service.

Si le dispositif antérieur avait ses imperfections, largement dénoncées par notre fédération, l'arbitraire est aujourd'hui institutionnalisé, avec toutes les dérives qui vont en découler, et en premier lieu pour les promotions internes.

Et puis, belle motivation pour un agent de savoir que sa durée de carrière dans un échelon est fixée pour une période déterminée, quel que soit sa façon de servir, quand en plus PPCR implique un allongement de durée de carrière dans un corps !

PPCR aura été une occasion manquée, car cette réforme n'améliore pas au niveau souhaité le déroulement de carrière des agents, mais en plus, son financement est basé sur les gains opérés par l'État du fait des milliers de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, et tout particulièrement au Ministère de l'Économie et des Finances.

Pour ceux qui auraient encore des doutes sur l'objectif gouvernemental, les propos de la Ministre de la Fonction Publique les auront définitivement levés, en déclarant dans une récente interview en forme de testament : « *ne faut-il pas aller jusqu'à la suppression des corps dans la fonction publique, pour aller vers une fonction publique de métiers* » ou encore « *il convient de donner davantage de compétences aux préfets pour gérer l'ensemble des ressources humaines localement* ».

Il faut reconnaître que ces propos ont le mérite de la clarté sur sa vision de la Fonction Publique de demain.

La fédération de fonctionnaires FO, n'a pas développé « *une posture* » sur PPCR, comme Madame la Ministre de la Fonction Publique la nomme, mais a été une défenseuse acharnée du Statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers et elle le restera demain, avec l'appui plein et entier de **FO Finances**.

Notre fédération laissera le soin à ses experts des différents syndicats nationaux concernés de s'exprimer sur les textes.

Au vu des débats directionnels qui ont pu avoir lieu à tous les niveaux utiles, notre fédération prend acte des quelques aménagements apportés à certains d'entre eux et exprimera un vote en conséquence pour chacun des textes soumis aux voix.